



VILLE DE LOURDES

AUTORISATION DE TOURNAGE ET DE PRISE DE VUES

PAR CE DOCUMENT, VOUS VOUS ENGAGEZ :

- à avoir une assurance couvrant les dommages, si dommages il y a.
- à demander l'autorisation écrite des personnes filmées et / ou photographiées (si besoin)
- à mentionner le crédit © Service Communication Ville de Lourdes
- à nous retourner ce document rempli, au plus tard 8 jours avant la date de début de votre projet et avec l'ensemble de vos documents à l'adresse suivante : cabinet@ville-lourdes.fr

SOCIÉTÉ DE PRODUCTION

Société de production :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

RÉGISSEUR

Régisseur :

E-mail :

Téléphone :

PROJET

Titre :

Équipe (Nb pers.) :

Date prévues de tournage :

Type de tournage :

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Long Métrage | <input type="checkbox"/> Court Métrage | <input type="checkbox"/> Série TV | <input type="checkbox"/> Émission TV |
| <input type="checkbox"/> Clip | <input type="checkbox"/> École / Étudiant | <input type="checkbox"/> Pub
(TV - Institutionnel - Photo) | <input type="checkbox"/> Film / Téléfilm |
| <input type="checkbox"/> Documentaire /
Reportage | <input type="checkbox"/> Photo / Shooting | <input type="checkbox"/> Publication web -
Websérie | |



VILLE DE LOURDES

AUTORISATION DE TOURNAGE ET DE PRISE DE VUES

Synopsis :

Tournage sur le domaine public ? OUI NON

Sites identifiés :

Arrêté de stationnement ? OUI NON Arrêté de circulation ? OUI NON

Demande de matériel technique ? OUI NON Demande en électricité ? OUI NON

Besoins particuliers :

DATE :

SIGNATURE :

Cadre réservé à la Ville de Lourdes :

Par le document présent, M. le Maire autorise le tournage et la prise de vues de la Ville de Lourdes.